

Fiche mémo

Quel est le rôle du conseil municipal dans la gestion des actifs ?

Plusieurs raisons devraient motiver les membres du conseil municipal à promouvoir et à appuyer la gestion des actifs dans leur municipalité. Par exemple, la mise en place des pratiques de gestion des actifs vise à améliorer l'accès à des informations plus complètes et de meilleure qualité pour la prise de décision. Aussi, elle implique une meilleure connaissance des risques liés à l'état des actifs, encourage une communication efficace et réelle avec les citoyens sur l'établissement des niveaux de service et les coûts qui y sont reliés.

Le maire et les conseillers municipaux doivent assumer un rôle de leadership et de surveillance dans la gestion des actifs. Ce sont eux qui font la différence entre le succès ou l'échec de l'implantation de la gestion des actifs dans leur municipalité. Ce rôle s'exerce en appuyant l'équipe municipale dans ses efforts d'implantation et de développement de la gestion des actifs. Cet appui se traduit par des décisions concrètes d'allocation des ressources nécessaires en ce qui concerne le personnel et le budget.

Appuyer la gestion des actifs c'est, pour le maire et ses conseillers, d'assumer leur rôle de leaders en prenant les décisions qui démontre l'importance que le conseil accorde à une gestion plus stratégique des dépenses et des investissements alignés sur les buts et objectifs que la municipalité s'est fixés. C'est aussi de partager avec l'équipe municipale, une vision claire du chemin à suivre pour améliorer la performance des actifs afin de répondre adéquatement aux attentes des citoyens et respecter leur capacité de payer.

De plus, le conseil municipal doit assumer un rôle de surveillance, c'est-à-dire de s'assurer que les activités de gestion des actifs sont bien alignées sur les objectifs stratégiques de la municipalité et sur ses priorités. Ceci implique pour les élus de vérifier auprès des gestionnaires le niveau de connaissances qu'ils possèdent sur les actifs, sur les niveaux de risques auxquels s'expose la municipalité et sur les coûts reliés aux activités d'entretien, d'opération et de renouvellement. Ils devront aussi vérifier les attentes des citoyens face aux niveaux de service et déterminer si le conseil municipal sera en mesure d'y répondre et s'il se dirige vers des services et un financement durables. Les réponses à ces questions fourniront aux élus des indices probants sur le statut de la gestion des actifs dans la municipalité et sur le niveau d'engagement de



l'équipe municipale dans la réalisation des objectifs stratégiques de la municipalité.

M-E Desbiens, ing., consultante pour le CERIU

Fiche # 3

Cette initiative est offerte par l'intermédiaire du Programme de gestion des actifs municipaux qui est administré par la Fédération canadienne des municipalités et financé par le gouvernement du Canada.

